

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 364

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 24

Dans l'alinéa 4 de cet article, après les mots :

« Une période »,

insérer les mots :

« d'une durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.